



Retransmission de l'Assemblée Générale du 21 avril 2021

La retransmission de l'Assemblée Générale débutera le mercredi 21 avril 2021 à 10 heures et sera disponible via le lien suivant :

[Assemblée Générale Mr.Bricolage du 21 avril 2021](#)

Pour rappel : Dans le contexte de la crise Covid-19 et afin de ne prendre aucun risque pour la santé des actionnaires, le Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021 à 10 heures, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Retransmission et modalités de participation

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification. L'Assemblée fait l'objet d'une retransmission en direct en format vidéo en cliquant sur le lien prévu à cet effet. Elle sera rediffusée en différé dans le délai prévu par la réglementation.

A propos du Groupe Mr.Bricolage

Le Groupe Mr.Bricolage, qui développe les enseignes à forte notoriété Mr.Bricolage et Les Briconautes, est le spécialiste du commerce indépendant en bricolage de proximité en France. Au 31 janvier 2021, le Groupe compte 879 points de vente, sous enseignes ou affiliés, dont 71 magasins répartis à l'international dans 10 pays. Mr.Bricolage SA est coté Euronext Growth Paris (code ISIN FR0004034320 - ALMRB).

Contacts

- **Presse corporate** - Louise Chaulin, louise.chaulin@gmail.com, 07 83 35 96 93
- **Presse financière, investisseurs** - Marie Calleux, mrbricolage@calyptus.net, 01 53 65 68 68